

ASSEMBLÉE NATIONALE

21 octobre 2021

PLF POUR 2022 - (N° 4482)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° II-530

présenté par

M. Juanico, Mme Victory, Mme Tolmont, Mme Manin, Mme Rabault, Mme Pires Beaune, M. Jean-Louis Bricout, Mme Rouaux, M. Aviragnet, Mme Battistel, Mme Biémouret, M. Alain David, Mme Laurence Dumont, Mme Lamia El Aaraje, M. Faure, M. Garot, M. David Habib, M. Hutin, Mme Jourdan, Mme Karamanli, M. Jérôme Lambert, M. Leseul, M. Naillet, M. Potier, Mme Santiago, M. Saulignac, Mme Untermaier, Mme Vainqueur-Christophe, M. Vallaud et les membres du groupe Socialistes et apparentés

ARTICLE 20**ÉTAT B****Mission « Sport, jeunesse et vie associative »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Sport	0	0
Jeunesse et vie associative	2 000 000	0
Jeux olympiques et paralympiques 2024	0	2 000 000
TOTAUX	2 000 000	2 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement du groupe Socialistes et apparentés vise à augmenter de 8 à 10 millions le montant du fonds de développement de la vie associative (FDVA) consacrés à la formation.

Le fonds participe au financement des plans de formation que les associations conçoivent selon leurs besoins, pour encourager l'engagement, la motivation, les compétences et la prise de responsabilités des bénévoles engagés régulièrement (bénévoles ou responsables d'activité). Les actions de formation soutenues peuvent être tournées vers l'objet au cœur du projet associatif ou liées à son fonctionnement (formations juridique, comptable, en gestion des ressources humaines, en informatique...).

En 2020, le FDVA Formations a permis le financement de près de 1 900 associations pour 180 000 bénévoles, élus ou responsables d'activité.

Le mouvement associatif représente 1,5 million d'associations et 13 millions de bénévoles. Il est donc important de faire monter en puissance le FDVA Formation.

Ainsi, le groupe Socialistes et apparentés propose d'abonder de 2 millions le FDVA Formation, actuellement sous doté de 8 millions d'euros.

Pour assurer la recevabilité financière de cet amendement, il est nécessaire de prélever les crédits sur un autre programme de la mission, ce qui n'est pourtant pas notre intention. Ainsi :

- il abonde l'action 01 « Développement de la vie associative » du programme n° 163 « Jeunes et vie associative » de 2 millions d'euros d'autorisations d'engagement et de crédits de paiement ;
- il annule 2 millions d'euros d'autorisations d'engagement et de crédits de paiement au sein de l'action 01 « Société de livraison des ouvrages olympiques et paralympiques » du programme n° 350 « Jeux olympiques et paralympiques ».